

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 novembre 2011**

Délibération n° 2011-2568

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assistance technique pour les projets de voirie et réseaux divers - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : jeudi 10 novembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, M. Llung, Longueval, MM. Louis, Millet, Morales, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mme Guillemot Longueval, MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Calvel (pouvoir à M. Assi), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Jacquet), M. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Flaconnèche (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Gléréan (pouvoir à M. Vergiat), Mme Laval (pouvoir à M. Buffet), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Ferraro), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Tifra), Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Vaté (pouvoir à M. Petit).

Absents non excusés : MM. Daclin, Albrand, Lambert, Nissanian.

Séance publique du 21 novembre 2011**Délibération n° 2011-2568**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Assistance technique pour les projets de voirie et réseaux divers - Autorisation de signer l'accord-cadre multi-attributaires à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage sur des opérations spécifiques de voirie dans le cadre de la maintenance de son patrimoine ou de la réalisation de nouvelles opérations de création ou de réaménagement.

A ce titre, elle souhaite pouvoir bénéficier, en fonction de ses besoins, des services de bureaux d'études spécialisés pour procéder à des études d'assistance technique dans le domaine de la voirie et des réseaux.

Il est proposé de sélectionner les prestataires par le biais d'un accord-cadre multi-attributaires qui déterminera les conditions de leur remise en concurrence, conformément à l'article 76 du code des marchés publics et dont la description et le contenu des prestations sont :

- assistance à la mise au point du programme d'études et définition des types de prestataires,
- assistance à la définition des programmes d'intervention et des cahiers des charges servant à la consultation de maîtrise d'œuvre de conception,
- animation, coordination et contrôle du déroulement du programme d'études (organisation, participation aux réunions, production de comptes-rendus), description des ouvrages à réaliser avec leurs coûts, élaboration des plannings, gestion des délais, rédaction des rapports,
- recensement et/ou mise à jour, vérification des données disponibles (diagnostics réseaux, etc.),
- réalisation de plan de gestion, de proposition et de cadrage d'objectifs,
- élaboration de diagnostics préalables liés aux contraintes environnementales (faune, flore, air, bruit, etc.),
- rédaction de documents réglementaires (études d'impact, etc.),
- participation à l'élaboration du programme technique et au choix du concepteur, économie du projet, futures répercussions sur la qualité, le coût global du projet et de la gestion ultérieure des ouvrages,
- accompagnement du maître d'ouvrage pour la phase conception et travaux.

Cet accord-cadre, sans minimum ni maximum, sera conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de cet accord-cadre multi-attributaires relatif à l'assistance technique pour les projets de voirie et réseaux divers.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 7 octobre 2011, a retenu les offres des 3 groupements suivants :

1. Arcadis/Cap Vert/Urbino/Folia/Detect Réseaux/Ide Aménagement/Eco Strategie,
2. Egis/Marc Pelosse/Bepur/Jnc Agence Sud,
3. Sitetudes/Sotrec/2r Concept/Soberco/Covadis/Ap Management/Hors Champ/Urban Studio/BTD.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président de la Communauté urbaine de Lyon à signer ledit accord-cadre multi-attributaires avec ces 3 groupements, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre multi-attributaires, sans minimum ni maximum, ainsi que tous les actes y afférents, relatif à l'assistance technique pour les projets de voirie et réseaux divers avec les groupements suivants :

- Arcadis/Cap Vert/Urbino/Folia/Detect Réseaux/Ide Aménagement/Eco Strategie,
- Egis/Marc Pelosse/Bepur/Jnc Agence Sud,
- Sitetudes/Sotrec/2r Concept/Soberco/Covadis/Ap Management/Hors Champ/Urban Studio/BTD.

2° - Les dépenses relatives aux marchés subséquents résultant de cet accord-cadre seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2012, 2013, 2014 et 2015.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 23 novembre 2011.